

Un incendie nous a fait prendre conscience

De Paulo Roberge

Le 9 juillet 1993, un incendie nous a fait prendre conscience des conséquences que peut avoir un mauvais entreposage de pesticides sur l'environnement, et plus précisément des poursuites financières potentielles à l'endroit du Club.

Notre aire d'entreposage de pesticides se situait à environ 10 mètres de la rivière Nicolet. L'entrepôt renfermait, entre autres, deux barils d'huile de 225 litres, des engrais et divers types de pesticides (notamment, 200 litres de PMAS - un pesticide à base de mercure). Adjacents à la bâtisse, il y avait deux réservoirs à carburant de 500 gallons : l'un contenait de l'essence sans plomb, l'autre du diesel. Les boyaux traversaient l'un des murs (pour prévenir les vols d'essence).

Le matin de l'incendie, un employé est entré dans l'entrepôt dans le but de remplir la Sand Pro : c'est alors que la machine s'est enflammée. Le feu s'est ensuite propagé à la bâtisse, puis aux boyaux et finalement aux deux réservoirs à carburant. Tout un incendie...

À l'arrivée des pompiers, l'entrepôt s'était déjà effondré, mais en raison de la présence des réservoirs à carburant, l'incendie avait pris des proportions énormes. Les pompiers ont commencé à arroser un garage avoisinant, également en flammes, les deux réservoirs et ce qui restait de l'entrepôt. Il était clair que l'eau qu'ils déversaient sur le feu se propageait dans la rivière et que, tôt ou tard, les pesticides allaient suivre. Après avoir expliqué le taux de toxicité des matériaux au chef des pompiers, celui-ci a ordonné de cesser tout arrosage sur l'entrepôt. Ensemble, nous avons décidé d'utiliser le chargeur frontal pour créer un barrage de sable (entre l'entrepôt et l'incendie).

Les autorités chargées de la protection de l'environnement sont ensuite arrivées sur place et, heureusement, la rivière avait été épargnée. Le combustible s'est ensuite complètement consumé et les pesticides se sont lessivés dans le sol, sous l'entrepôt : il a fallu ensuite procéder à une décontamination, qui a duré 5 mois et qui a entraîné des coûts énormes. Chacun de nous avons tiré une leçon d'une telle expérience !

Suite à cette épreuve, nous avons effectué certaines recherches et nous avons décidé de construire un endroit sécuritaire pour nos pesticides et réservoirs à carburant. La première chose à corriger concernait le trop peu de distance entre la rivière et l'entrepôt. Nous avons découvert que la distance minimale en matière d'entreposage de pesticides et de carburant était de 60 mètres par rapport à la rivière, étant donné que celle-ci est considérée comme zone sensible par notre municipalité : nous devons donc fabriquer une nouvelle bâtisse à part. Aujourd'hui, nous sommes convaincus que c'était la bonne chose à faire : n'attendez pas qu'une catastrophe se produise avant d'agir.

Après avoir choisi un endroit approprié, nous avons excavé le sol, ajouté du sable (compacté) et fabriqué une dalle en béton avec des côtés suffisamment hauts pour ne rien laisser échapper en cas de fuite (i.e., un talus de confinement des déversements). Ensuite, nous avons appliqué un adhésif époxyde sur le plancher pour bien sceller le béton. Pour la construction, nous nous sommes servis de matériaux non absorbants et ininflammables. Nos recherches nous ont donc poussés à construire une aire d'entreposage de pesticides et de carburants possédant les caractéristiques suivantes :

1. un plancher scellé avec un bassin collecteur en cas de fuite de produits ;
2. une porte verrouillée;
3. une ventilation appropriée ;
4. un éclairage approprié ;
5. des étagères indépendantes avec des tuyaux de déversement reliés au plancher et non au mur ;
6. aucun risque de contamination par l'extérieur ;
7. des panneaux avertisseurs signalant au public le contenu de l'entrepôt.

Si c'était à refaire, nous procéderions exactement de la même façon - ou peut-être que nous séparerions les réservoirs à carburant de l'aire d'entreposage des pesticides. Assurez-vous de respecter les normes, car les polices d'assurance ne couvrent pas les coûts reliés aux dommages et à la contamination, lesquels peuvent facilement dépasser les limites budgétaires d'un club de golf.

Paulo Roberge

Surintendant, Club de golf Victoriaville